

LES PATRONS DOIVENT S'ENGAGER

Tous dans l'action le 16 janvier 2007 !



L'usure au travail, cela existe

Pour la CFDT, si le travail permet de subvenir à ses besoins, de s'intégrer dans la société et est souvent une source d'épanouissement personnel, il peut aussi être facteur de nuisance pour la santé et la vie des salariés.

C'est un fait, **certaines conditions de travail pénibles provoquent une usure prématurée des salariés diminuant leur espérance de vie**. On connaît aujourd'hui les principales causes de l'usure au travail : horaires de nuit ou décalés, travail à la chaîne, cadences imposées, le stress et la violence au travail, contraintes physiques lourdes, exposition aux produits toxiques ou au froid, à la chaleur, au bruit...



Prévenir et réparer : une question de justice sociale !

Dans le privé comme dans le public, pour la CFDT, il faut d'abord **prévenir toutes les situations qui provoquent une usure prématurée** des salariés par l'amélioration des conditions de travail, l'aménagement des postes, une meilleure organisation du travail, la prise en compte de l'âge, etc.

Les salariés qui ont été confrontés durant leur carrière à des travaux pénibles ont droit à une juste réparation. **La CFDT revendique pour eux une cessation anticipée d'activité** proportionnelle au temps d'exposition à des conditions de travail pénibles.



Dans le privé, les négociations sont au point mort

La loi sur les retraites en 2003 a donné un délai de trois ans aux partenaires sociaux pour négocier sur la pénibilité. Les négociations sont suspendues depuis *plus d'un an*. Il est temps de les reprendre !

Le patronat traîne des pieds :

- il a du mal à reconnaître que certains travaux peuvent provoquer une usure prématurée des salariés ;
- surtout, **il ne veut pas assumer les conséquences financières** des dégâts que provoquent de mauvaises conditions de travail.

Le patronat doit comprendre que la question de la pénibilité ne peut pas être évitée. Il doit assumer ses responsabilités et revenir à la table des négociations pour aboutir à un accord équitable. **Un accord qui débouche sur une réelle amélioration des conditions de travail** et qui donne aux salariés qui ont le plus souffert de conditions de travail pénibles, une juste **réparation de leurs efforts**.



Les employeurs publics doivent aussi négocier !

Ils doivent eux-mêmes prendre en compte les pénibilités rencontrées dans certains métiers des fonctions publiques. La CFDT demande l'ouverture des négociations.

Faire pression pour négocier enfin sur la pénibilité !

Le 16 janvier, partout en France, la CFDT va interpeller le patronat et les pouvoirs publics, dans les entreprises, les administrations et les territoires.

Participez nombreux aux initiatives proposées par la CFDT !

Pour aller encore plus loin

Aujourd'hui, j'adhère !

Adhérer à la CFDT, c'est :

- avoir la parole, participer et agir !
 ...❖ C'est le choix d'un syndicat proche des salarié(e)s.
- être informé, conseillé, défendu !
 ...❖ C'est le choix d'un syndicat utile aux salarié(e)s.
- privilégier le dialogue, la négociation, le résultat !
 ...❖ C'est le choix d'un syndicat efficace.
- lutter pour l'emploi, le pouvoir d'achat et de meilleures conditions de vie et de travail !
 ...❖ C'est le choix d'un syndicalisme ambitieux qui profite à chacun.

Nom, Prénom :

Adresse :

Téléphone / Fax :

Entreprise / Établissement :

Secteur d'activité :

Je souhaite avoir des informations sur la CFDT

Je souhaite adhérer à la CFDT

Coupon à retourner à :

